



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHI à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

**Etaient absents :**

M. VOGLIMACCI, M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017\_233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017

Publication : 13/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 06 novembre 2017**

**Délibération N°2017/233**

**Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la  
démission du 11<sup>ème</sup> adjoint**

**M. le maire expose à l'assemblée :**

La démission d'un adjoint est adressée au préfet (article L2122-15 du code général des collectivités territoriales), elle est définitive à compter du jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de l'intéressé, même verbalement.

M. Christian Balzano, 11<sup>ème</sup> dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 8 février 2015, a présenté sa démission desdites fonctions à Monsieur le préfet de Corse, par lettre en date du 11 octobre 2017, démission acceptée et communiquée à l'intéressé par lettre en date du 19 octobre 2017.

Suite à cette démission, le conseil municipal a la faculté de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement de l'adjoint démissionnaire :

- soit à la suite des adjoints en fonction. Les adjoints après le 11<sup>ème</sup> rang prenant un rang supérieur à celui qu'ils occupent actuellement,
- soit au même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,  
De mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de son président  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**DECIDE**

**35 voix pour et 1 non participation (M. Luciani)**

- D'élire un nouvel adjoint, celui-ci prenant rang après tous les autres adjoints,
- Après l'élection de mettre à jour l'ordre du tableau des adjoints.

**Il a donc été procédé à ladite élection :**

**Est candidat le conseiller municipal suivant :**

**M. Christophe MONDOLONI**

**Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :**

<b>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de suffrages déclarés nuls :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>35</b>
<b>Majorité absolue :</b>	<b>18</b>

Résultats :

M. Christophe Mondoloni est immédiatement installé.

Le tableau des adjoints au maire est donc modifié ainsi qu'il suit :

MARCANGELI Laurent	MAIRE
SBRAGGIA Stéphane	1 <sup>er</sup> Adjoint
RUGGERI ZANETTACCI Nathalie	2 <sup>ème</sup> Adjoint
VANNUCCI Stéphane	3 <sup>ème</sup> Adjoint
GUERRINI Simone	4 <sup>ème</sup> Adjoint
PUGLIESI Pierre	5 <sup>ème</sup> Adjoint
OTTAVY-SARROLA Rose-Marie	6 <sup>ème</sup> Adjoint
BILLARD Jacques	7 <sup>ème</sup> Adjoint
OTTAVY Nicole	8 <sup>ème</sup> Adjoint
VOGLIMACCI Charles	9 <sup>ème</sup> Adjoint
COSTA-NIVAGGIOLI Annie	10 <sup>ème</sup> Adjoint
BIANCAMARIA Marie-Ange	11 <sup>ème</sup> Adjoint
ARESU Jean-Pierre	12 <sup>ème</sup> Adjoint
CORTICCHIATO Caroline	13 <sup>ème</sup> Adjoint
MONDOLINI Christophe	14 <sup>ème</sup> Adjoint

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI

P/Le Maire  
Le Maire-Adjoint  
AM 2017-112  
Stéphane SBRAGGIA